



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 11 janvier 2021

Communiqué de presse

Accélération de la campagne de vaccination dans le Tarn-et-Garonne

La campagne vaccinale dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins de longue durée (USLD) a été engagée la semaine du 5 janvier 2021 dans le département. Le gouvernement a souhaité accélérer cette campagne, ce qui implique, entre autres, de renforcer le maillage territorial de centres de vaccination ouverts sur tout le territoire national avant fin janvier.

Pour répondre à cette amplification de l'action publique, la préfète de Tarn-et-Garonne a décidé d'activer le COD (centre opérationnel départemental) dès le samedi 9 janvier 2021 afin de :

- implanter, au maximum, de un à trois centres de vaccination qui viendraient compléter, si nécessaire, les trois centres déjà créés,
- évaluer la population des plus de 75 ans et plus, vivant à domicile, qui pourraient rencontrer des difficultés pour se rendre dans les centres de vaccination,
- mettre en place un travail partenarial avec les élus du département.

Les élus ont été sollicités pour appuyer l'État dans cette organisation : identification des personnes isolées et vulnérables correspondant à cette classe d'âge et résidant dans leurs communes, appui administratif aux centres de vaccination par exemple.

La préfecture active dès aujourd'hui à 14h00 la cellule d'information du public (CIP) joignable au numéro suivant : 08 11 00 06 82

Trois centres de vaccination sont déjà ouverts :

- un premier centre dédié à la vaccination des personnels de santé au CH de Montauban.
- deux autres centres organisés en lien avec les professionnels de la médecine de ville à Moissac (rue du chasselas, dans l'actuel centre de dépistage Covid) et à Nègrepelisse dans les locaux du centre hospitalier.

Ces centres sont ouverts sur rendez-vous aux professionnels de santé (hospitaliers, libéraux ou exerçant en établissements médico-sociaux intervenants auprès de publics vulnérables) et personnels administratifs travaillant dans ces établissements, aux aides à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées et aux sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et/ou des comorbidités.

À compter du 18 janvier prochain, les centres devront être en mesure d'accueillir, sur rendez-vous, les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile. Elles recevront une invitation de la part de l'assurance maladie par courrier ou courriel pour les en informer.